|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 074 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations 2-3](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4-5

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel mai 2021**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

Pour ce mois de mai 2021, les principales activités réalisées tournent autour du suivi des audiences des cas de la chambre spéciale du tribunal de première instance de Libreville. Il est aussi à noter uneopérationdans la province du Woleu-Ntemqui a permis l’arrestation d’une personne impliquée dans le trafic d’ivoire, et la saisie de 5 pointes d’ivoire d’un poids total de 3,13 kg.

**Le 04 Mai 2020** à Oyem (Province du Woleu-Ntem), arrestation par les agents de la direction générale des recherches et ceux des Eaux et Forêts, accompagnés des juristes de l'ONG Conservation Justice, du trafiquant Joseph MBA ELLA avec cinq (5) pointes d'ivoire d’une masse totale de 3,13kg.

**Du 21 au 22Mai 2021**, à Libreville (Province de l’Estuaire), atelier de renforcement des capacités des Officiers et Agents de Police Judiciaire en matière de réglementation de la faune sauvage.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 7 |
| Investigations ayant mené à une opération | 01 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 26 |

7 missions d’investigations ont été effectuées à travers 5 provinces du pays, à savoir: le Woleu-Ntem, la Ngounié, le Moyen-Ogooué, le Haut-Ogooué et l’Ogooué-Lolo par 3 investigateurs avec 26 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 01 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 01 |

Pour ce mois de mai 2021, le projet AALF a enregistréune (1)opérationquia conduit à l’arrestation d’un (01) trafiquant d’ivoireavec unesaisie totale de cinq (05) pointes d’ivoires brut d’une masse totale3,13 kg.

**Le Mardi 4 Mai 2021**, dans la ville d’Oyem (Province du Woleu-Ntem au nord du Gabon), une information relative à une vente illicite d'ivoire dans un quartier de la commune d’Oyem est parvenue aux agents de la de la Direction Générale des Recherches (DGR). Les enquêteurs ont ouvert une procédure pour freiner cette affaire. Ainsi, une équipe conjointe, composée des agents de ladite unité et des Eaux et Forêts avec l'appui des membres de l'ONG Conservation Justice va se rendre sur les lieux indiqués afin de mettre la main sur la personne soupçonnée de trafic d’ivoire. Sur le lieu indiqué, après quelques minutes d'attente, un individu muni d'un sac à dos de couleur noire est apparu. Monsieur Joseph MBA ELLA, de nationalité gabonaise, la cinquantaine révolue, va être interpellé en possession de 5 pointes d'ivoire sectionnées en 14 Morceaux. Il sera conduit immédiatement au poste puis gardé à vue dans les locaux de la Direction Générale des Recherches.

Aussi, **Le 21 mai 2021**, à Libreville (Province de l’Estuaire), le chef d’antenne de la police judiciaire a informé l’ONG Conservation Justice de l’arrestation d’un sujet chinois le nommé SHI GUIBIN, en possession des produits des [espèces intégralement protégées](https://web.facebook.com/hashtag/esp%C3%A8cesint%C3%A9gralementprot%C3%A9g%C3%A9es?__eep__=6&__cft__%5b0%5d=AZVB9MX_nQ7bH10w4rHhOYP8e4_TaXxz4rvkxk0KDjwvplWhj7lQIoA9YnnUgdom0X-yyEzUOzGhQvn5tIiKv9Ia0DvBNK8d5uU0aPXn1EuJcqdZR9UePJuoGKgT00RRwIsRRAuATCO5J9HFq0NUEagWWsXTmEocI4I-4myxVdH9is8oWeE5nPoclgGeyYe0DCc&__tn__=*NK-R) notamment l’ivoire travaillé d’[éléphant](https://web.facebook.com/hashtag/%C3%A9l%C3%A9phant?__eep__=6&__cft__%5b0%5d=AZVB9MX_nQ7bH10w4rHhOYP8e4_TaXxz4rvkxk0KDjwvplWhj7lQIoA9YnnUgdom0X-yyEzUOzGhQvn5tIiKv9Ia0DvBNK8d5uU0aPXn1EuJcqdZR9UePJuoGKgT00RRwIsRRAuATCO5J9HFq0NUEagWWsXTmEocI4I-4myxVdH9is8oWeE5nPoclgGeyYe0DCc&__tn__=*NK-R) et 4 dents de [panthère](https://web.facebook.com/hashtag/panth%C3%A8re?__eep__=6&__cft__%5b0%5d=AZVB9MX_nQ7bH10w4rHhOYP8e4_TaXxz4rvkxk0KDjwvplWhj7lQIoA9YnnUgdom0X-yyEzUOzGhQvn5tIiKv9Ia0DvBNK8d5uU0aPXn1EuJcqdZR9UePJuoGKgT00RRwIsRRAuATCO5J9HFq0NUEagWWsXTmEocI4I-4myxVdH9is8oWeE5nPoclgGeyYe0DCc&__tn__=*NK-R). Il a été placé sous mandat de dépôt en attendant son jugement.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi quatre (04) affaires dont 3 initiées par le projet AALF et l’autre par la police judiciaire.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 04 |
| Nombre de condamnations | 04 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 02 |

Quatre (4) affaires impliquant cinq (5) personnes dont deux nouvelles affaires liées aux deux opérations, de deux personnes, réalisées par le projet et la police judicaire dans la province Woleu-Ntem et de l’Estuaire, impliquées dans le trafic d’ivoire d’un peu plus de 3 kg. Il y a ainsi eu à Libreville, le suivi des audiences de trois (3) affaires à la juridictionspéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire dont 2 audiences de délibérés. Au total, quatre (04) trafiquants d’ivoires ont été condamnés ce mois :

**OKANDA Régis** et **MBAMBA NGANGOU Garcia** ont été reconnus coupable du délit de détention illégale de pointes d’ivoire. Ils ont été condamnés à 24 mois de prison dont 12 mois avec sursis et au paiement d’une amende de 6.560.000 FCFA et au paiement d’une somme de 8. 000 000 FCFA à titre de dommages et intérêts chacun.

**OKIE Rody** et **SAMBA Jacques** ont été reconnus coupable de complicité de tentative de commercialisation d’ivoire et de tentative de commercialisation d’ivoire. Ils ont été condamnés à un emprisonnement de 24 mois dont 6 mois avec sursis et au paiement d’une amende de 1.600.000 FCFA chacun.

**MBA ELLA Joseph**, Le Président a fait lecture des affaires mises en délibéré puis a procédé à l’appel des rôles. C’est ainsi que l’affaire MP et Ministère des Eaux et Forêts contre MBA ELLA Joseph a été appelé. Le mis en cause a été appelé à la barre pour s’expliquer sur les faits de détention et tentative de vente d’ivoire. Ensuite est venu le tour de l’avocat du Ministère des eaux et forêts de prendre la parole. Le procureur a fait ses réquisitions. Enfin l’Avocat du prévenu a plaidé pour son client.

Le procureur a relevé que les faits étaient constants et a requis la stricte application de la loi et un emprisonnement de 3 ans. L’avocat a demandé au tribunal de faire une stricte application de la loi et a demandé 10 millions FCFA à titre des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par l’administration des Eaux et Forêts.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 00 |
| Nombre de détenus rencontrés | 00 |

Il n’y a pas eu des visites de prison ce mois, Toutefois, les visites aux détenus suspendues pour des raisons de Coronavirus ont été levées, le **18 mai dernier** sur l’ensemble du territoire national. Désormais, les visites de prison se dérouleront tous les mardis, jeudis et dimanches de 08h à 14h30, sur présentation d’une pièce d’identité et d’un test Covid-19 obligatoire datant de moins de 72h.

**4.3. Formation**

**Vendredi 21 mai 2021 dernier, le siège du ministère des Eaux et Forêts a servi de cadre au neuvième atelier de renforcement des capacités des Officiers et Agents de Police Judiciaire (OPJ/APJ) en matière de protection de la faune sauvage.**

Impliqués dans la lutte contre le braconnage d’espèces animales protégées, les officiers et Agents de Police Judiciaire (OPJ/APJ) ont renforcé leurs capacités en matière de protection de la faune sauvage, à la faveur d’une formation organisée récemment à Libreville. Organisé par le ministère des Eaux et Forêts et l’ONG Conservation Justice, cet atelier constitue une des activités de la composante 2 du Projet éléphants financé par l’Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par la direction générale de la Faune et des aires protégées et l’Agence nationale des parcs nationaux (ANPN).

La formation visait à renforcer la capacité des policiers à identifier correctement les infractions, à établir un procès-verbal en matière d’Eaux et Forêts exempt de tout vice, à impliquer encore davantage les corps d’État dans le processus de lutte contre le trafic d’ivoire au Gabon et dans la sous-région et à créer une dynamique de réseau afin de partager les expériences et informations en matière d’application de la loi sur la faune.

Les OPJ/APJ en exercice réalisent de nombreuses arrestations de trafiquants de faune, ce qui nécessite une bonne connaissance des procédures judiciaires liées au trafic de faune. Les agents de l’administration des Eaux et Forêts sont spécialisés dans ce type de procédures et leur action est renforcée par la police et la gendarmerie, d’où l’intérêt de réaliser des formations communes avec ces différents corps et renforcer ainsi la coordination. Avant Libreville, cette formation s’est tenue à Lambaréné, Makokou, Port-Gentil, Tchibanga, Mouila, Oyem, Koulamoutou et Franceville.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 44 |
| Télévision | 5 |
| Internet | 24 |
| Presse écrite | 6 |
| Radio | 9 |

Pour ce mois de mai 2021, le projet a produit au total 44 pièces médiatiques, dont 24 ont été publiées sur internet, 9 à la radio et 5 à la télévision et 6 dans la presse écrite.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 36 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 23 |
| Collaboration sur affaires | 13 |

Le Coordonnateur des activités a rencontré et discuté avec le procureur général du tribunal de première instance de Libreville, le chef de la police judiciaire et le commandant en charge des investigations à la direction générale des recherches (DGR). Il a également discuté et planifié avec leProcureur Adjoint du tribunal de première instance deLibreville sur l’organisation de l’atelier de formationdes Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et Agents de Police Judiciaire (APJ) de la province de l’Estuaire et celle en vue à l’école de gendarmerie nationale.

Les juristes ont rencontrés le procureur et quelques juges de la chambre spéciale en charge de certaines infractions fauniques et forestières, le Directeur général de la faune et des aires protégées, ainsi que le directeur de lutte anti-braconnage, et bien d’autres dudit ministère pour diverses raisons, collaboration sur affaires en cours, arrestations des trafiquants et formation des OPJ/APJ de l’Estuaire.

Au total, au moins 36 rencontres ont eu lieu en ce mois de mai 2021.

# Conclusion

Pour ce mois de mai 2021, il y a eu plusieurs activités réalisées dans six provinces différentes, la Woleu-Ntem, la Ngounié, le Moyen-Ogooué, le Haut-Ogooué, l’Ogooué-Lolo et l’Estuaire. Parmi les activités réalisées il y a aussi bien les missions d’investigations qu’une opération ayant mené à l’arrestation d’une personne à Oyem,en possession de 5 pointes d’ivoire d’un total de 03,13 kg. Il y a également eu le suivi des déferrements, dont celui d’un sujet chinois nommé SHI GUIBIN, arrêté par les forces de l’ordre en possession d’ivoire d’éléphant travaillé et de 4 dents de panthère, ainsi que le suivi des audiences auprès de la chambre spéciale de Libreville, outre les rencontres des autorités administratives et judiciaires desdites provinces. Les audiences des délibérés, ont permis la condamnation de 4 personnes.

Une formation a également été organisée pour une vingtaine d’OPJ/APJ de la province de l’Estuaire portant sur le renforcement de capacités en matière de réglementation sur la protection de la faune sauvage.